

PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
AU SOL D'UNE PUISSANCE INFÉRIEURE A 3 MWc

DANS LE CADRE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT
PROPOSÉ PAR LA COMMUNAUTÉ URBAINE CREUSOT MONCEAU

COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES (71410)

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE FACULTATIVE



Projet de
centrale
photovoltaïque

Commune de
Sanvignes-les-
Mines (71)

Demande
d'examen au cas
par cas

Sommaire:

- 1. Plan de situation**
- 2. Zone d'implantation**
- 3. Plan de masse**
- 4. Abords du projet**
- 5. Environnement**

INTRODUCTION:

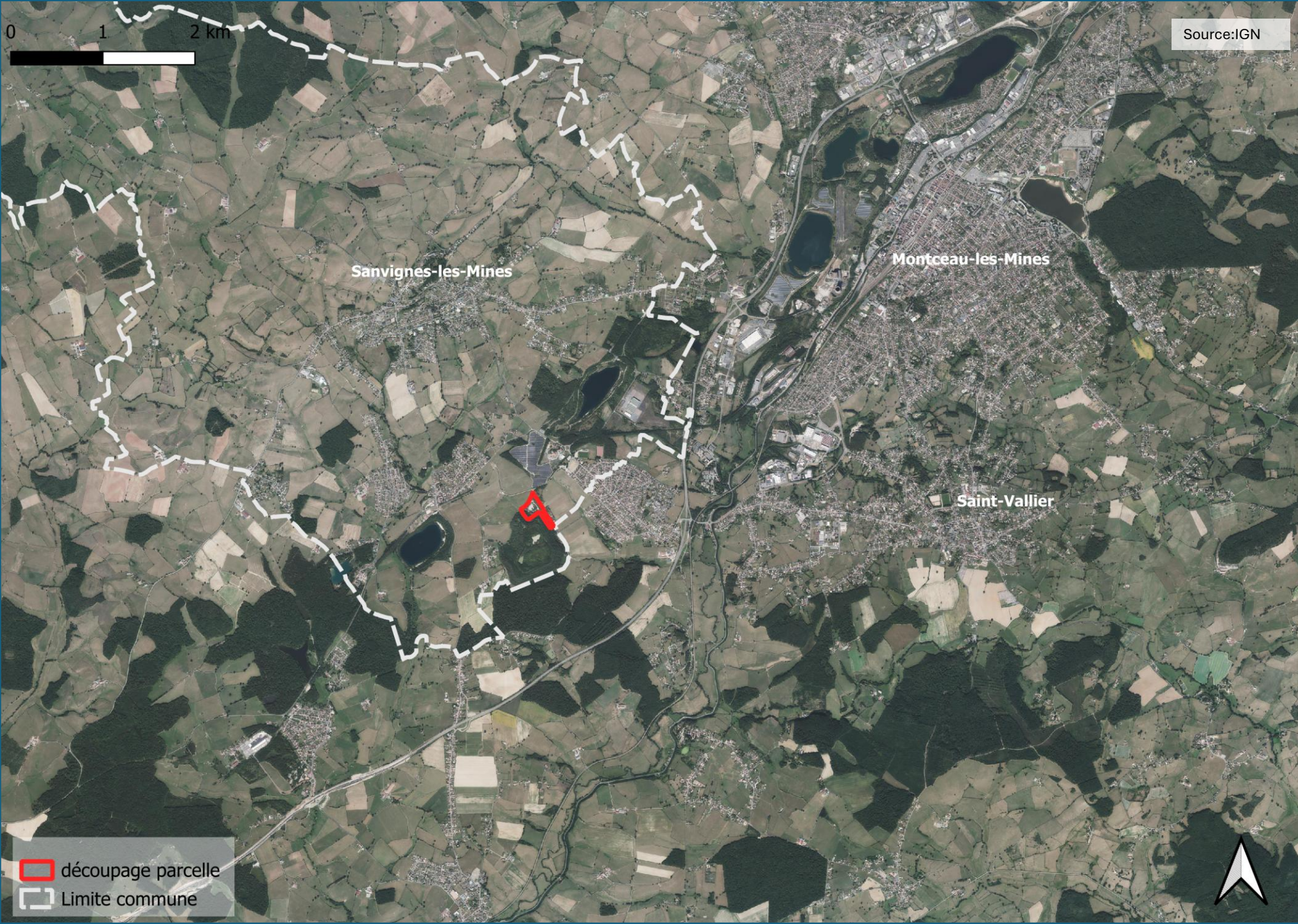
Fin 2025, la Communauté Urbaine Creusot Monceau (CUCM) a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour sélectionner un opérateur chargé d'étudier et, le cas échéant, de construire et exploiter des centrales solaires au sol sur un nombre restreint de terrains publics, retenus pour leur compatibilité avec les enjeux d'aménagements et de préservation du territoire de la CUCM.

Suite à cette consultation, le président de la CUCM a signé fin mars 2026 les accords fonciers avec le porteur de projet.

Dans la perspective de ces projets, la CUCM a anticipé et intégré dès juillet 2025 les terrains concernés dans la modification n°2 du PLU intercommunal, en zonage Ne (pour énergie), limitant ainsi le développement PV sol à ces sites, et définissant des Orientations d'Aménagements Programmées (OAP) basés sur une analyse environnementale et patrimoniale de ces sites.

Le site objet de la présente demande est situé sur la commune de Sanvignes-les-Mines, au pied du terroir de Morteru, et s'inscrit sur une parcelle d'une superficie de 4,39 ha. Ce site fait l'objet d'une OAP dans le cadre de la modification n°2 du PLUi de la CUCM. L'implantation proposée, d'une superficie de 1,58 ha, tient compte de cette OAP.

Donnant suite à l'évolution récente (décret du 27 juillet 2026) de la réglementation environnementale qui a relevé le plafond de demande d'exemption à la réalisation systématique d'une étude d'impact pour les projets PV au sol de 300 kWc à 3 MWc, le porteur de projet a souhaité présenter ce site à cette procédure.



Projet de parc
photovoltaïque

Commune de
Sanvignes-les-
Mines (71)

Demande
d'examen au cas
par cas

Plan de situation

Echelle 1:50 000e



Source:IGN

Projet de parc
photovoltaïque

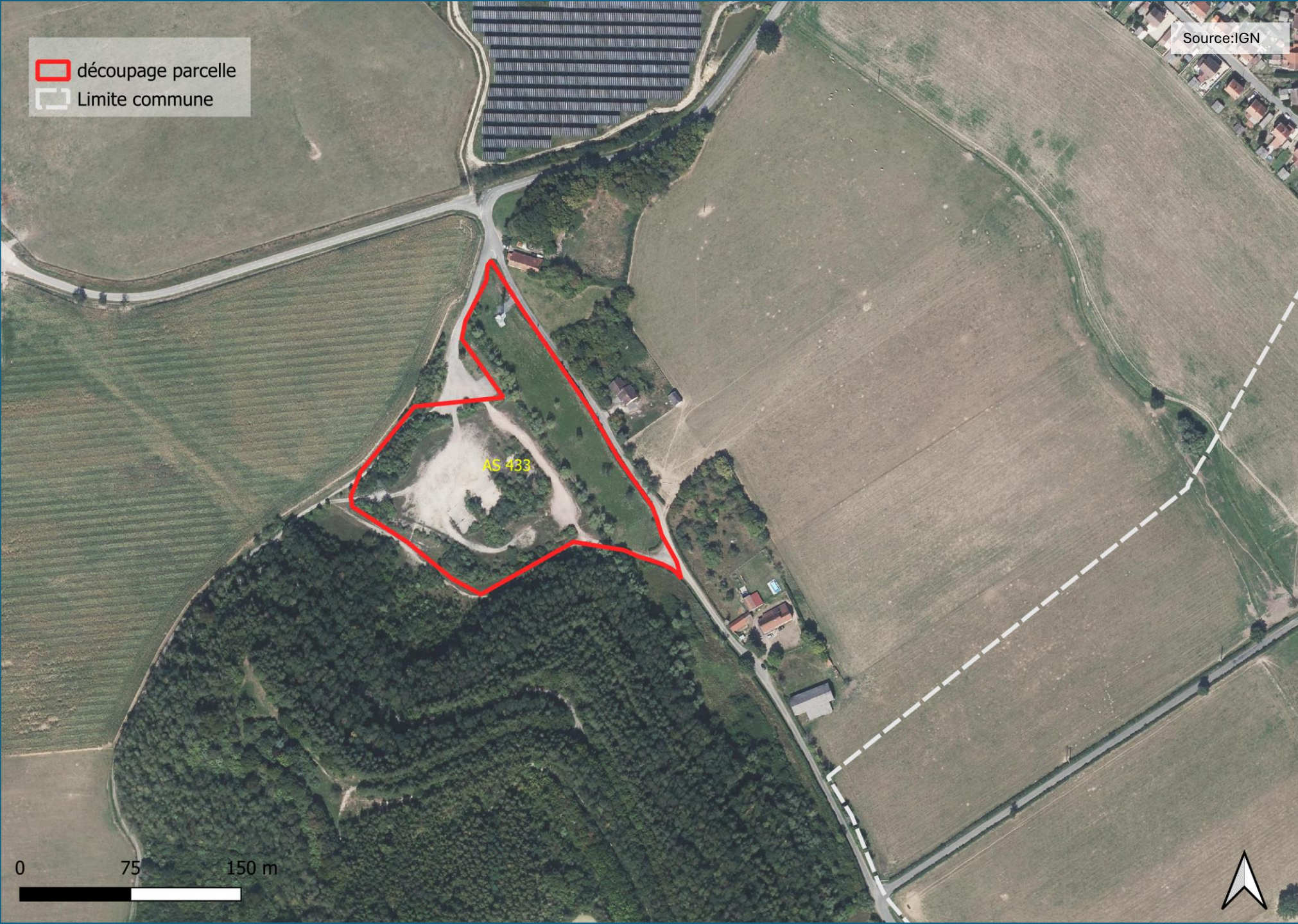
Commune de
Sanvignes-les-
Mines (71)

Demande
d'examen au cas
par cas

Plan de situation

Echelle 1:25 000e

découpage parcelle
Limite commune



Projet de parc
photovoltaïque

Commune de
Sanvignes-les-
Mines (71)

Demande
d'examen au cas
par cas

Plan de situation

Echelle 1 : 3 000e

1980

2005

2025

Projet de parc
photovoltaïque

Commune de
Sanvignes-les-
Mines (71)

Demande
d'examen au cas
par cas

Plan de situation

Photos aériennes
évolution dans le temps

Source:DTT71

Photo aérienne de l'évolution du site depuis avant l'usage minier en 1980

25/09/2026

Page 7



Projet de parc
photovoltaïque

Commune de
Sanvignes-les-
Mines (71)

Demande
d'examen au cas
par cas

ANNEXE 6:
Abords du projet

Carte des abords du
projet – bâti et végétation

Echelle 1: 6 000

Source : BD TOPO IGN

25/09/2026

Page 8

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET

Le projet s’inscrit sur une parcelle d’une superficie de 4,55 ha. Elle appartient au domaine privé de la Communauté Urbaine Creusot Montceau (CUCM). Le terrain présente une topographie plane. Il est au pied d’un terroir situé au sud d’une hauteur d’environ 35 m, issue de l’extraction minière présente localement jusque dans les années 90. La périphérie du site présente à l’Ouest, au Nord et à l’Est des surfaces planes également. Le projet s’implante sur les zones ouvertes et déjà anthropisées du site.

Le projet consiste en l’implantation d’une centrale photovoltaïque au sol d’une puissance de 1,7 MWc, occupant une emprise au sol de 6 866 m², tables PV, pistes et équipement compris. La centrale est composée de 94 tables PV de type 4H7 (4 lignes et 7 colonnes de modules en mode paysage), orientée plein sud et incliné d’environ 20 degrés. L’interrang entre chaque rangée de tables est de 3 m, le point bas des tables est fixé à 1,1 m, le point haut sera inférieur à 3 m. Cette configuration permettra de favoriser la diffusion de la luminosité sous les tables, ainsi que les écoulements des eaux pluviales entre les modules. Les modules bifaciaux seront de couleur bleu foncé à noir mat. Un poste de transformation et de livraison, d’environ 20 m² au sol situé en limite de voirie publique au Nord de la parcelle, connectera la centrale au réseau électrique, sa teinte sera un RAL vert foncé (mousse). Une citerne souple de 60 m³ assurera la défense incendie. La piste en grave existante traversant le site du nord ouest au sud est sera utilisée comme piste d’accès à la centrale. Le site sera clos par une clôture de type agricole haute (2 m) en maille 10x10 cm et poteaux en bois pour une meilleure intégration paysagère. Des passes faunes de 20x20 cm seront réalisées au pied des clôtures tous les 50 ou 100 m linéaires.

La centrale pourra produire jusqu’à 2 020 MWh par an, représentant la consommation de l’équivalent de 850 personnes (hors chauffage). L’énergie sera injectée sur le réseau de distribution électrique par un raccordement direct sur un poste source ENEDIS HTA/BT. L’option de raccordement privilégiée à ce stade (en attente de convention de raccordement avec ENEDIS) est la ligne HTA aérienne située immédiatement en bordure du site au nord est.

Le chantier qui devrait durer de 3 à 6 mois nécessitera un débroussaillage très limité, de l’ordre de 1 100 m², restreint aux arbustes présents au milieu du site. Les terrassements seront limités à leur strict minimum, principalement pour la réalisation des plateformes d’accueil du poste de transformation et de la citerne incendie. Les volumes de terres remaniés seront équilibrés au sein de l’emprise du projet. La période de chantier évitera les périodes de sensibilités environnementales (mars à août). L’ensemble du chantier sera organisé pour diminuer la quantité de déchets, les entreprises de constructions seront sélectionnées en appréciant leur niveau de performance environnementale.

La remise en état du site sera assurée par le porteur de projet en fin d’exploitation. Le démantèlement de la centrale en fin d’exploitation et le recyclage des modules et des autres équipements est un engagement pris vis-à-vis du propriétaire du site. Les modules utilisés seront certifiés par un éco-organisme de recyclage (tel que SOREN).

Projet de parc photovoltaïque
Commune de Perrecy-les-Forges (71)
Demande d’examen au cas par cas
Caractéristiques techniques du projet
25/09/2026Page 9



Projet de parc
photovoltaïque

Commune de
Sanvignes-les-
Mines (71)

Demande
d'examen au cas
par cas

Plan de masse
prévisionnel du
projet

échelle 1:1500e

0 25 50 m



Légende

■ tables_PV

■ citerne incendie 60m3

■ container

■ poste de livraison et transformation

■ piste réemployée

■ tracé raccordement ENEDIS

■ clôture

■ haie et boisement évités

■ parcelle_cadastrale

orthophoto 5cm SYDESL

Échelle 1:1500e



Projet de parc
photovoltaïque

Commune de
Sanvignes-les-
Mines (71)

Demande
d'examen au cas
par cas

ANNEXE 6:
Abords du projet

Carte du réseau
électrique de distribution

Source: Enedis

COMPATIBILITÉ AVEC LE PLUI DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE CREUSOT MONTCEAU

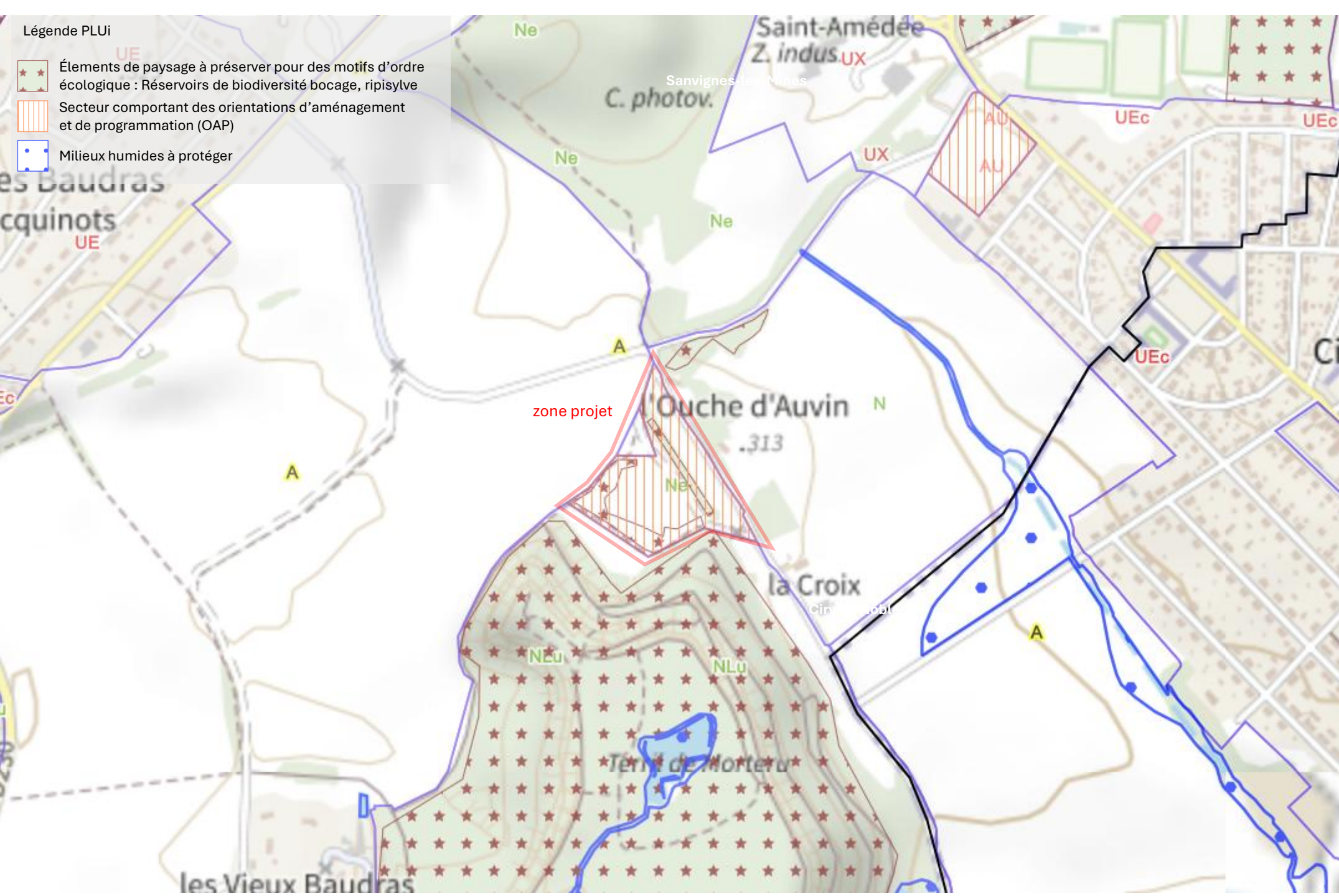
La Communauté urbaine Creusot Montceau (CUCM) a mis en compatibilité le PLUi avec le projet photovoltaïque au sol sur le secteur du terail de Morteru. Ce projet fait partie d’une opération plus large de développement de projet photovoltaïque au sol sur le périmètre intercommunal, opération dont certains sites à l’image de celui-ci sont portés par la CUCM dans le cadre d’un appel d’offres.

Lors de la préparation de la modification n°2 du PLUi la CUCM a donc proposé la modification de zonage pour le site de Chavannes de N à Ne (mention énergie). Cette modification a fait l’objet d’un travail approfondi qui a conduit à la réalisation d’un inventaire écologique sur le site. Les résultats de cet inventaire (botanique et faunistique) ont permis à la CUCM d’élaborer une Orientation d’Aménagement Programmée pour la réalisation d’une centrale solaire au sol sur cette parcelle.

Cette OAP est strictement suivie par le porteur de projet, qui reprend dans son projet les orientations suivantes :

- respect strict de la zone d’implantation de la centrale PV sol
- évitement de la zone boisée à l’ouest et au sud du secteur
- évitement de l’haie bocagère nord-sud au centre de la parcelle
- évitement et renforcement de la haie périphérique à l’est.

Projet de parc photovoltaïque
Commune de Sanvignes-les-Mines (71)
Demande d’examen au cas par cas
Source:Enedis
25/09/2026Page 12



Projet de parc photovoltaïque

Commune de Sanvignes-les-Mines (71)

Demande d'examen au cas par cas

Carte du règlement graphique du PLUi de la CUCM

Carte du règlement graphique du PLUi de la CUCM

Source: Géoportail de l'Urbanisme

Projet de parc
photovoltaïque

Commune de
Sanvignes-les-
Mines (71)

Demande
d'examen au cas
par cas

OAP du PLUi
de la CUCM

Source : PLUi de la
CUCM

Schéma de principe



Légende orientations

Centrale photovoltaïque au sol



Périmètre de la zone



Boisement à préserver pour protection de la faune



Haie bocagère à conserver



Haie bocagère à créer

LÉGENDE

Aire d'étude

Oiseaux

Fauvette des jardins

Insectes

Grillon des marais

Synthèse des enjeux

Modéré



LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

Gestion de l'eau

Le périmètre du site n'est pas situé en tête de bassin versant, il est localisé sur le bassin de la Bourbince.
La piste d'accès utilisera la piste existante traversant le site du nord ouest au sud est. Seules les plateformes accueillant la citerne incendie et le poste de transformation créeront de nouvelles surfaces artificialisées.
La démolition de la dalle béton existante permettra en outre de déperméabiliser une petite partie du site.

Les tables photovoltaïques en mode paysages favorisent la pénétration de l'eau dans le sol au droit des tables.
La configuration du projet n'est pas de nature à remettre en question les écoulements et ruissellements des eaux pluviales, et donc le fonctionnement hydraulique sur le secteur du site.

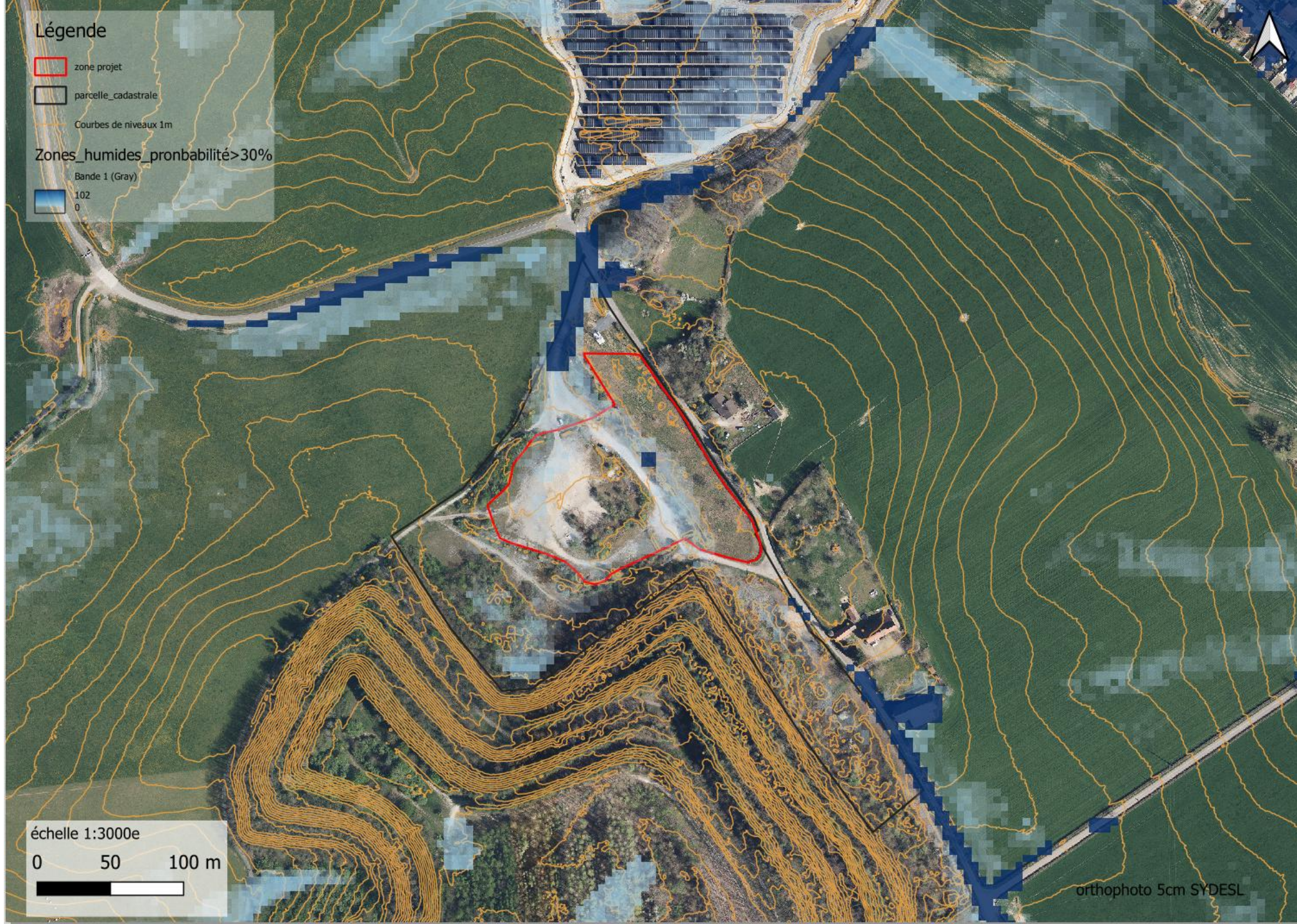
Vis-à-vis des zones humides

Le site ne présente pas de secteur favorable à la présence de zone humide et la probabilité d'une zone humide selon la carte du GISsol est très faible. En particulier, aucune flore caractéristique n'a été observée sur site lors de l'inventaire commandé par la CUCM.
L'implantation se limite à la zone déjà artificialisée, à l'exception des arbustes et fourrés existants au milieu du site, qui repoussent autour de la dalle béton existante. Les structures seront implantées (sauf contrainte géotechnique) avec des pieux battus dont la section est faible ($\approx 15\text{ cm}^2/\text{pieu}$) engendrant une surface de sol impacté minime (moins de 12 m^2)

Bruit

- En phase de chantier :
Des émissions sonores liées aux engins pendant la phase de préparation et de construction (3 à 6 mois) sont à anticiper sur des horaires en journée.
La phase de battage des pieux sera également une phase d'émission sonore importante, mais limitée dans le temps.
- En phase exploitation :
Aucune émission sonore, à l'exception de la ventilation des onduleurs et du poste de transformation (en journée), n'est à prévoir. L'emplacement de ces équipements sera déterminé afin de réduire les nuisances sonores.

Projet de parc photovoltaïque
Commune de Perrecy-les-Forges (71)
Demande d'examen au cas par cas
Le projet dans son environnement (1/4)
25/09/2026Page 15



Projet de parc
photovoltaïque

Commune de
Perrecy-les-
Forges (71)

Demande
d'examen au cas
par cas

Carte des probabilités de
zones humides

Source : GIS sol

LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

Risque incendie

- Afin de respecter les préconisations du SDIS et du service DECI de la CUCM, le projet prévoit :
- des accès au site accessibles et dimensionnés pour les secours
 - un portail de 6 m à doubles vantaux
 - une piste interne d’au moins 4 m, présentant les caractéristiques de portance attendues, donnant accès à moins de 200m de tout point de la centrale
 - une réserve à eau de 60 m3 (PEI) située à moins de 400 m de tout point de la centrale
 - les équipements de sécurité et de coupure électrique aux normes et repérés sur un plan et identifiables

Risques technologiques

La commune ne présente pas de facteurs de risques technologiques.

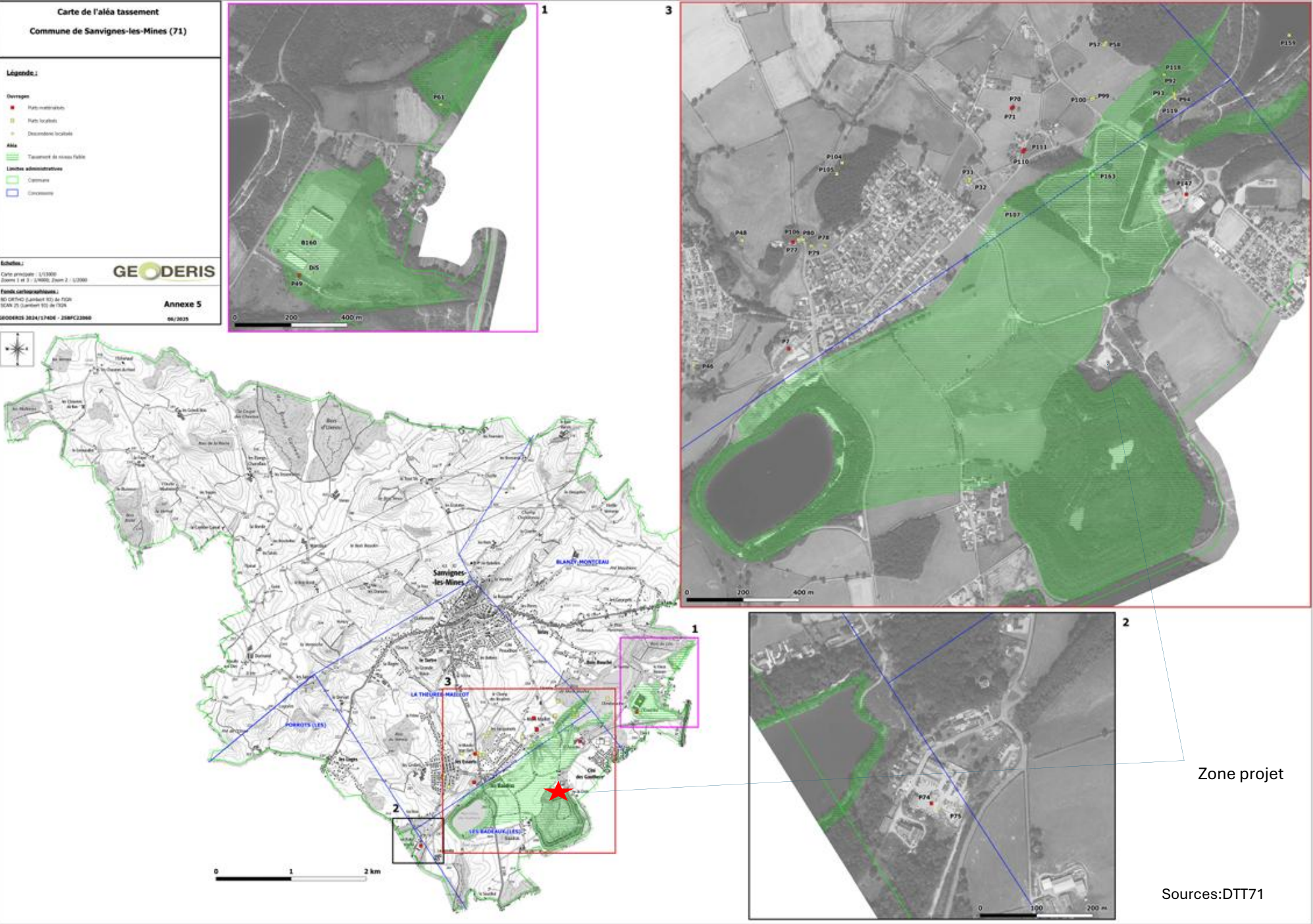
Risques naturels

La commune est soumise à un risque sismique faible (zonage 2), à une exposition moyenne au risque de retrait-gonflement des argiles et à un potentiel radon significatif (catégorie 3). Toutefois, ces risques n’ont pas d’incidences sur le projet.

Risques miniers

Le site est situé au pied du terril de Morteru, résultant de l’exploitation minière. Pour autant, la carte des aléas miniers sur la commune de Sanvignes met en évidence l’absence de risques (tassement et effondrement) sur le périmètre immédiat du projet (voir cartographie des risques).

Projet de parc photovoltaïque
Commune de Perrecy-les-Forges (71)
Demande d’examen au cas par cas
Le projet dans son environnement (2/4)
25/09/2026Page 17



Projet de parc photovoltaïque

Commune de Sanvignes-les-Mines (71)

Demande d'examen au cas par cas

Risque Minier

Carte de l'aléa minier de tassement

Source:DTT71

Sources:DTT71

Projet de parc photovoltaïque

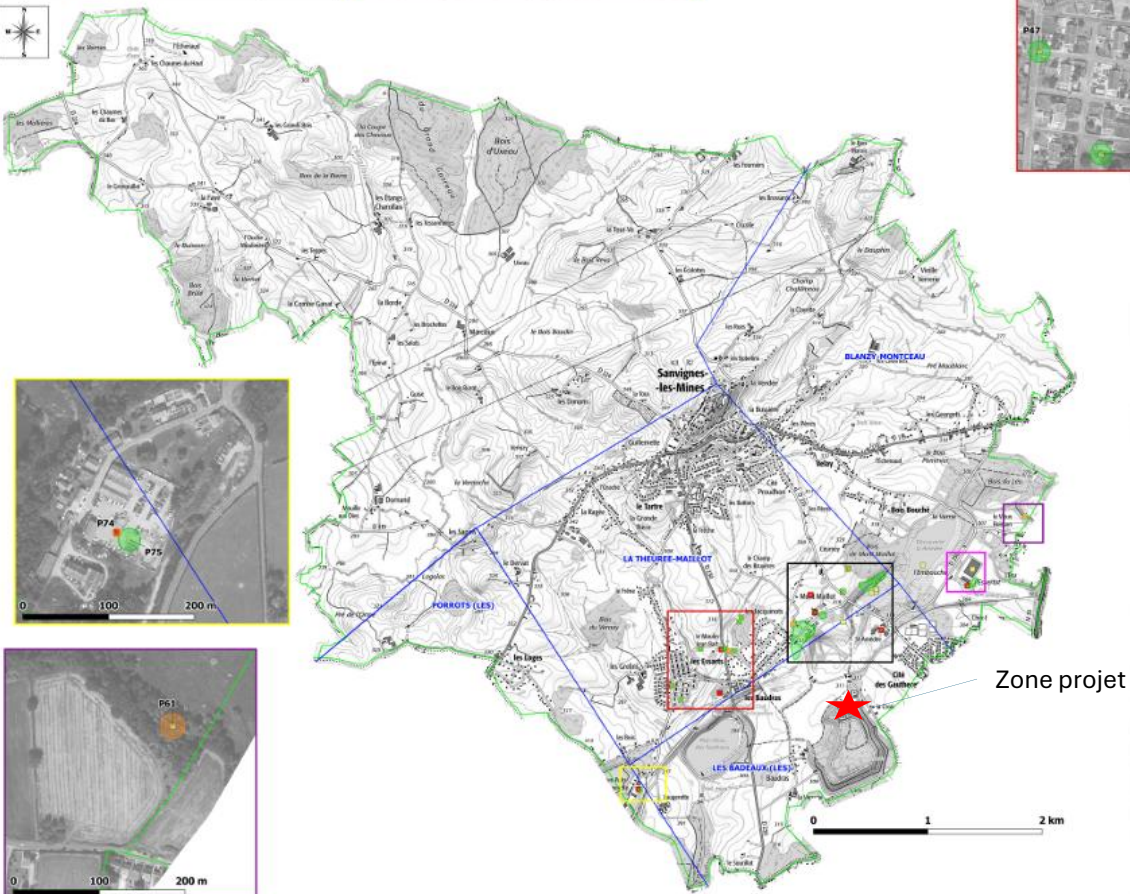
Commune de
Sanvignes-les-
Mines (71)

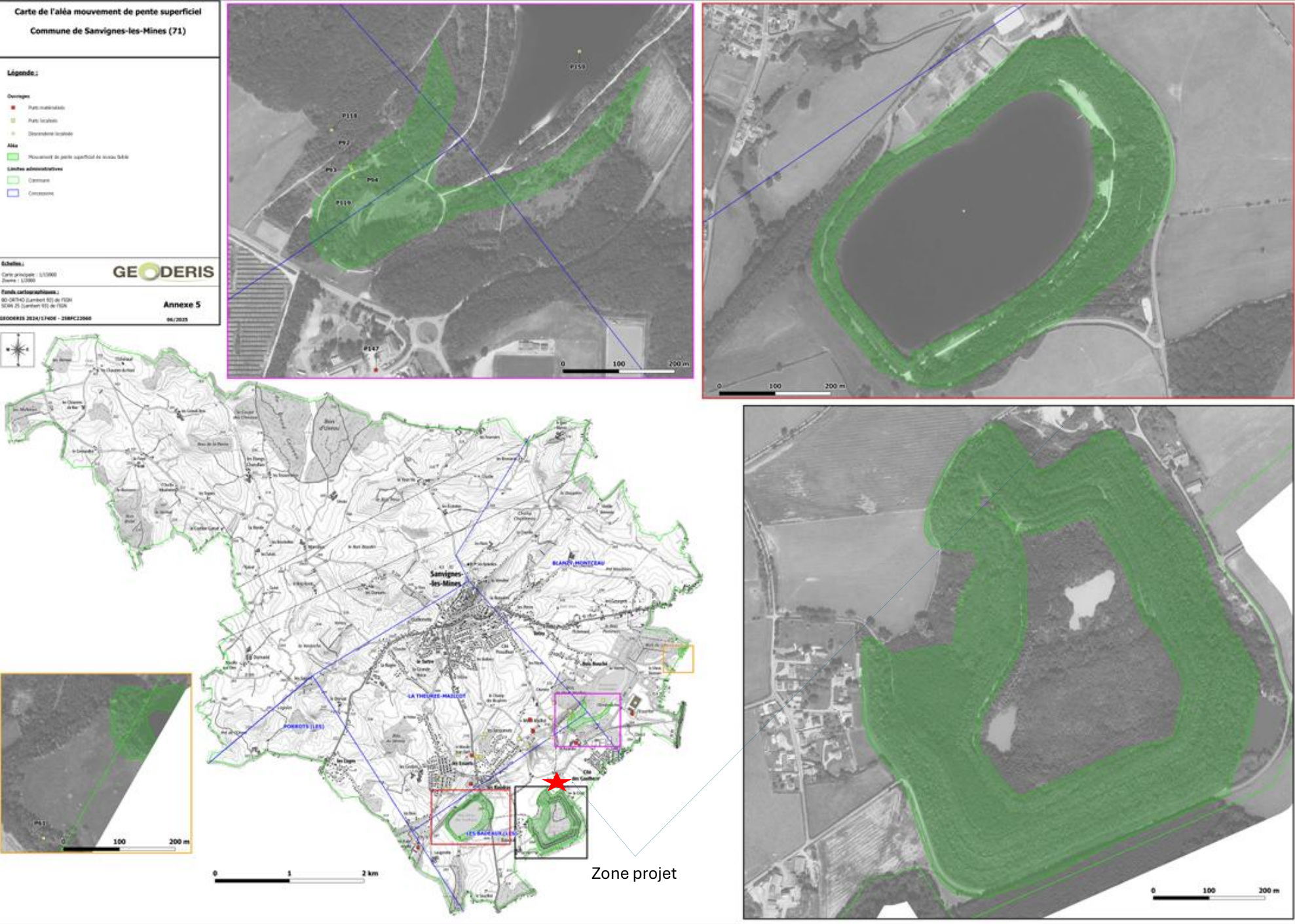
Demande d'examen au cas par cas

Risque Minier

Carte de l'aléa minier effondrement

Source:DTT71





Projet de parc
photovoltaïque

Commune de
Sanvignes-les-
Mines (71)

Demande
d'examen au cas
par cas

Risque Minier

Carte de l'aléa
mouvement de pente
superficiel

Source:DTT71

LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

Enjeux environnementaux et d'exploitation du site

Le site retenu pour le projet est éloigné des périmètres environnementaux de protection (arrêté de protection, réserves, etc.) ou de gestion (Natura, ZNIEFF, etc.). La ZNIEFF 1 « Vallée de la Bourbince » située à 1,6 km et la zone NATURA 2000 SIC «Étangs à Cistude d'Europe du Charolais » située à 5,5 km, ne sont pas caractérisées par des milieux et des cortèges d'espèces susceptibles d'être présents sur la zone projet.

Il faut noter qu'à l'occasion de la modification n°2 du PLUi de la Communauté Urbaine Creusot Montceau, ce site a fait l'objet d'un classement en zone Ne (Naturelle autorisant les projets ENR). Un inventaire par un bureau d'étude écologue des différents sites ciblés par la CUCM pour accueillir du PV sol a conclu à l'absence d'enjeux significatifs sur la parcelle.

Avec la fin de l'activité minière dans les années 1990, le site a également cessé d'être utilisé. Habitant des installations utiles à l'activité minière (batiment, stockage de matériel/matériaux), celles-ci ont été démantelées dans les années 2010. Le site n'a pas été utilisé depuis. Une dalle béton subsiste à l'emplacement de l'ancien bâtiment et sera démolie lors de la construction du projet.

La configuration du site a peu évoluée depuis la fin de a période minière. Un contour arboré existe sur la partie sud du site, du côté du terri. Il a été intégré dans l'OAP lors de la modification n°2 du PLUi de la CUCM comme « boisement à préserver pour la protection de la faune ». De même, une haie bocagère est présente au milieu du site et elle est incluse dans l'OAP comme secteur à protéger. Elle sera maintenue et ne serra pas impactée par le projet.

Dans la logique de la séquence « Éviter, Réduire » et en accord avec l'OAP, le projet évite l'espace boisé au sud du site, ainsi que la haie bocagère présente au milieu du site. Des zones d'exclusion ont été définies en ce sens.

L'implantation proposée respecte ainsi l'OAP et permet le maintien des corridors écologiques en périphérie du site, ce qui n'entravera pas la circulation de la faune. La clôture du site de type URSUS maille 10cm/10cm et piquet bois, sera perméable à la petite faune.

Projet de parc photovoltaïque
Commune de Perrecy-les-Forges (71)
Demande d'examen au cas par cas
Le projet dans son environnement (3/4)
25/09/2026Page 21



Projet de parc
photovoltaïque

Commune de
Sanvignes-les-
Mines (71)

Demande
d'examen au cas
par cas

Environnement

Carte du réseau
électrique de distribution

Source: CarHab/IGN/PATRINAT



Projet de parc
photovoltaïque

Commune de
Perrecy-les-
Forges (71)

Demande
d'examen au cas
par cas

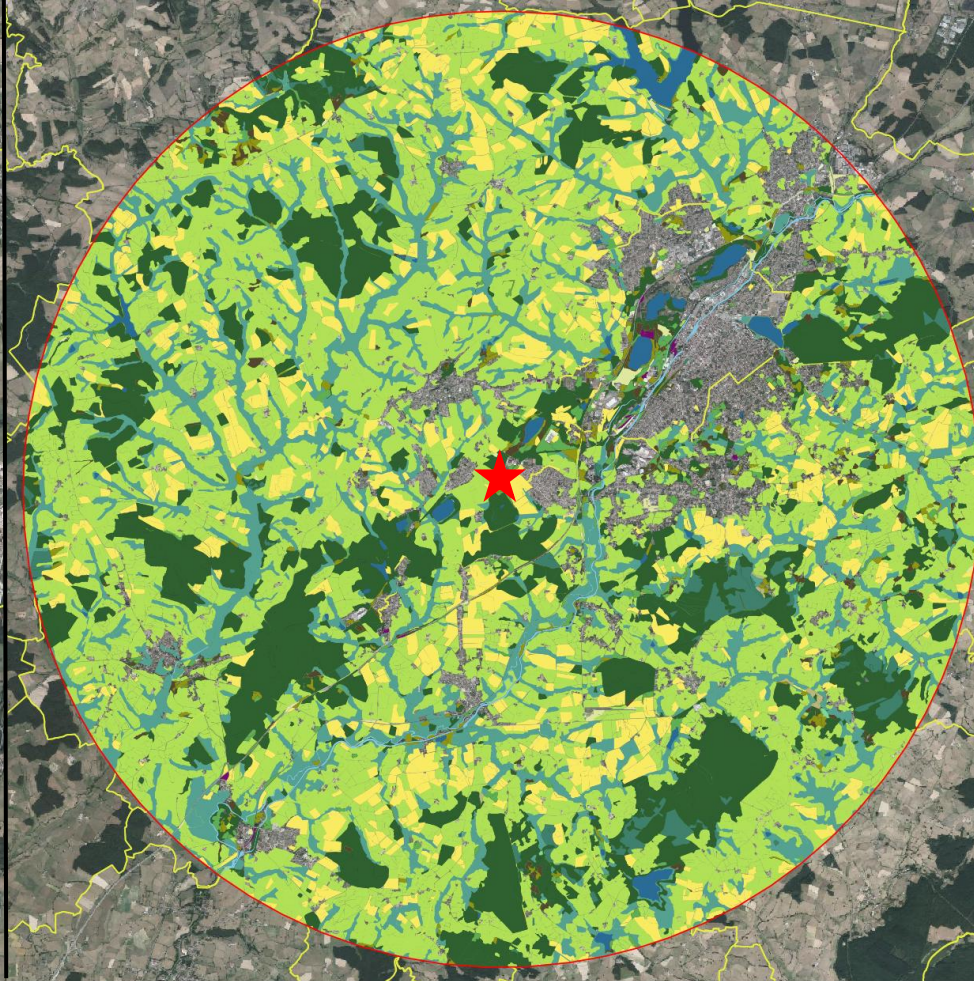
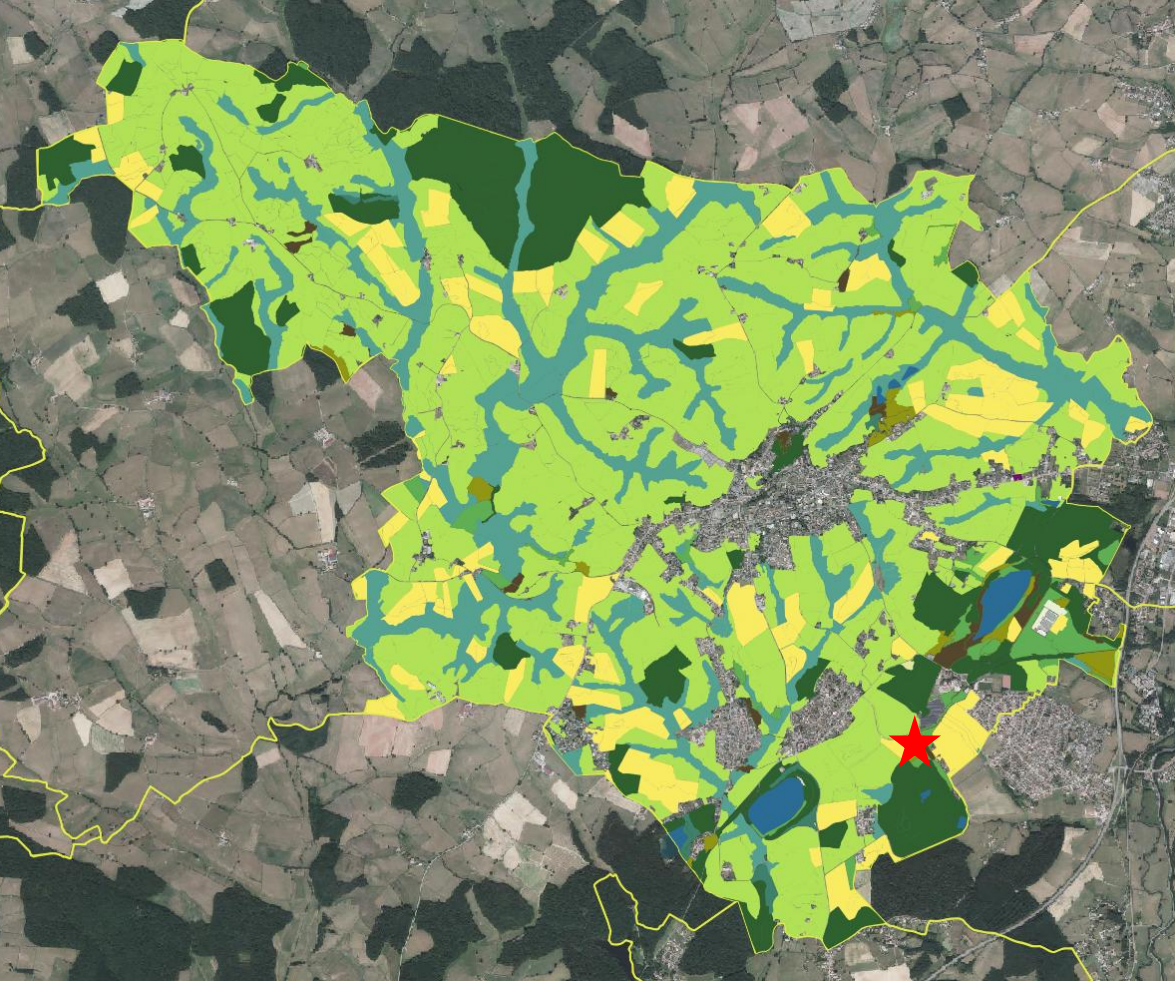
Environnement

Carte des habitats sur le site
et a proximité

Source : IGN-carhab

25/09/2026

Page 23



Projet de parc
photovoltaïque

Commune de
Perrecy-les-
Forges (71)

Demande
d'examen au cas
par cas

Environnement

Carte des habitats
périmètre éloigné



Localisation de la zone projet



E5 - Ourlets, clairières forestières et peuplements de grandes
herbacées non graminoides



F3 - Fourrés tempérés et méditerranéo-montagnards



G5 - Alignements d'arbres, petits bois anthropiques, boisements
récemment abattus, stades initiaux de boisements et taillis

Périmètre	E5	Ratio S projet sur l'habitat	F3	Ratio S projet sur l'habitat	G5	Ratio S projet sur l'habitat
Zone d'implantation (plan de masse)	9 895 m ²		15 790 m ²		15 780 m ²	
Commune de Sanvignes les mines	1 008 125 m ²	0,98%	949 105 m ²	1,66%	1 027 800 m ²	1,54%
Périmètre de rayon10 km	8 552 215	0,12%	8 216 765 m ²	0,19%	8 633 765 m ²	0,18%

Source : IGN-carhab

LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

Enjeux patrimoniaux et paysagers

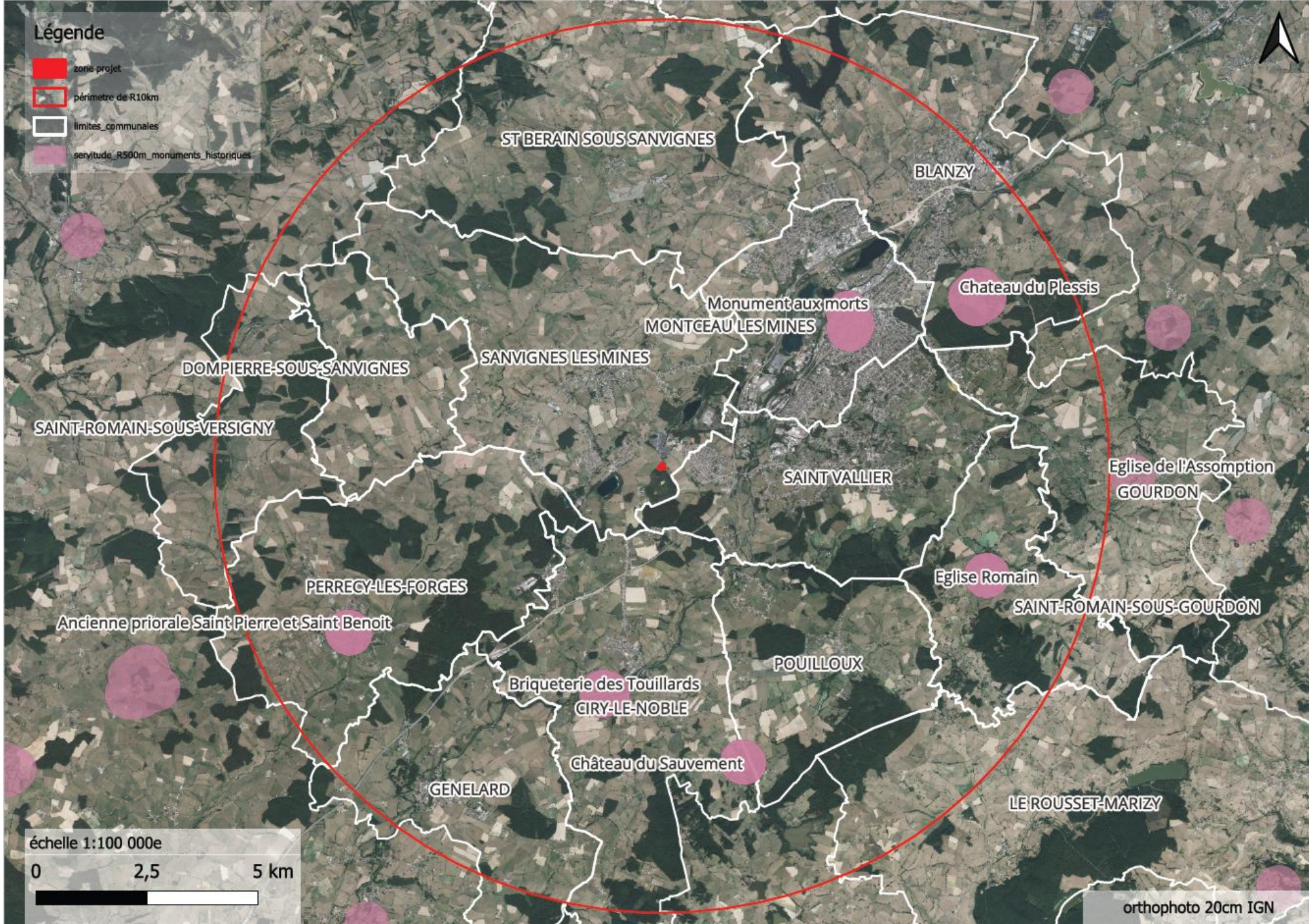
Le site du projet est éloigné de plus de 5 km de tout patrimoine protégé. Dans un rayon de 10 km, on compte seulement 8 monuments classés ou inscrits et leur périmètre de protection de 500 m. Les plus proches d'entre eux sont 3 sites (Dispensaire de la Croix-Rouge, Maison du Syndicat des mineurs, Ecole du Centre) localisés au nord est du site sur la commune de Montceau-les-Mines, avec laquelle aucune intervisibilité n'existe vis-à-vis du site projet.

Le site s'inscrit dans l'unité paysagère du bassin minier. Il a la caractéristique d'être malgré tout assez « éloigné » des grands marqueurs paysagers de ce territoire et de s'inscrire dans un paysage plutôt agricole reprenant les marqueurs du bassin allaitant. La trame centrale de lecture du paysage du bassin minier : la Bourbince et le Canal du Centre sont assez distants du site. Outre le terril de Morteru situé immédiatement au sud du site, résultant de l'extraction minière, le patrimoine industriel directement lié à la mine est absent du périmètre immédiat du site. Le projet de centrale photovoltaïque s'inscrit dans ce patrimoine industriel et minier comme le prolongement de cette histoire énergétique à l'heure de la transition vers les énergies décarbonées (comme c'est le cas des installations à Montceau-les-Mines, entre autres).

Dans un périmètre de proximité, le site s'inscrit dans une strate arborée qui le rend peu visible dans son environnement. En particulier, la haie bocagère située au milieu du site masque en partie la zone centrale du site. Le maintien et le renforcement de la haie paysagère présente en bordure est du site limitera la covisibilité du site et permettra de masquer la totalité du site depuis la Rue des Fouthiaux. D'ailleurs, aucun axe de circulation ne passe immédiatement aux abords du site du projet à l'exception de la Rue des Fouthiaux, axe mineur de desserte locale.

La topographie plane du site et le maintien de la strate arboré sur toute la périphérie du site devraient réduire très fortement toute visibilité du site. En particulier, le terril de Morteru masque entièrement le site depuis la RCEA et l'échangeur situé à 1,5 km au sud-est du site.

Projet de parc photovoltaïque
Commune de Perrecy-les-Forges (71)
Demande d'examen au cas par cas
Le projet dans son environnement (4/4)
Source : IGN-carhab
25/09/2026Page 25



Projet de parc
photovoltaïque

Commune de
Perrecy-les-
Forges (71)

Demande
d'examen au cas
par cas

Patrimoine

Carte de localisation du
patrimoine protégé

Source : DREAL

25/09/20 Page



Projet de parc
photovoltaïque

Commune de
Perrecy-les-
Forges (71)

Demande
d'examen au cas
par cas

Zone
d'implantation

Localisation des points
de vues photographiques

Echelle 1:3000



Projet de parc
photovoltaïque

Commune de
Perrecy-les-
Forges (71)

Demande
d'examen au cas
par cas

Zone
d'implantation

Point de vue n°1 –
Entrée du site

septembre 2026



Projet de parc
photovoltaïque

Commune de
Perrecy-les-
Forges (71)

Demande
d'examen au cas
par cas

Zone
d'implantation

Point de vue n°2 –
entrée du site

septembre 2026



Projet de parc
photovoltaïque

Commune de
Perrecy-les-
Forges (71)

Demande
d'examen au cas
par cas

Zone
d'implantation

Point de vue n°3 –
Vue du nord

septembre 2026



Projet de parc
photovoltaïque

Commune de
Perrecy-les-
Forges (71)

Demande
d'examen au cas
par cas

Zone
d'implantation

Point de vue n°4 –
Vue du sud

septembre 2026



Projet de parc
photovoltaïque

Commune de
Perrecy-les-
Forges (71)

Demande
d'examen au cas
par cas

Zone
d'implantation

Point de vue n°5 –
Vue de l'ouest

septembre 2026



Projet de parc
photovoltaïque

Commune de
Perrecy-les-
Forges (71)

Demande
d'examen au cas
par cas

Zone
d'implantation

Point de vue n°6 –
Accès au site (éloignée)

GoogleView® avril 2022